

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION RÉGULIÈRE
DES MEMBRES DU CAUCUS DE LA
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE TENUE LE
24 NOVEMBRE 2011, À 13 H 30, DANS LES
LOCAUX DE LA CRÉ DE L'ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE À ROUYN-NORANDA, SOUS
LA PRÉSIDENCE DE M. ULRICK CHÉRUBIN,
PRÉSIDENT.

Les présences :

Mesdames Lorraine Barrette, administratrice
 Mélissa Desrochers, administratrice
 Johanne Jean, administratrice (téléphone)
 Linda Perron-Beauchemin, administratrice
 Chantal Parent, administratrice

Messieurs Jean-Maurice Matte, premier vice-président
 Mario Provencher, deuxième vice-président
 Arnaud Warolin, trésorier
 Daniel Rancourt, secrétaire
 Philippe Barette, administrateur
 Bernard Flébus, administrateur
 Carol Nolet, administrateur
 Jacques Riopel, administrateur
 Marc Bibeau, administrateur
 Luc Dupuis, administrateur

Les absences :

Messieurs Jean Turgeon, administrateur
 Fernand Trahan, administrateur
 Normand Houde, administrateur

Invité :

Monsieur Jean Iracà, ministère des Transports

Les observatrices et observateurs :

Mesdames Aline Sauvageau, bureau du ministre Pierre Corbeil
 Gracia Laforge, MAMROT

Messieurs Marc Buteau, bureau du député Daniel Bernard
 Olivier Duchesne, bureau du député François Gendron
 Denis Moffet, MAMROT

Les membres du personnel :

Mesdames Lili Germain, agente de communication
 Nathalie Dallaire, agente de développement
 Maude Guy, agente de développement
 Josie Mongrain, agente de développement
 Marie-Christine Turgeon, agente de développement

Messieurs Luc Bélisle, directeur général
 Simon Letendre, directeur général adjoint

1. Mot de bienvenue

M. Chérubin souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Carol Nolet, appuyé par M. Marc Bibeau, d'accepter l'ordre du jour suivant en laissant ouverte la rubrique « Affaires nouvelles » :

- | | |
|--|---|
| 1. Mot de bienvenue | 12- Pour une information au service de l'intérêt public |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | 13- Entente sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire ANNULÉ |
| 3. Élections à la présidence | |
| 4. Procès-verbal et suivis, réunion du 27 octobre 2011 | 14. Il pleuvait des oiseaux |
| 5. Véhicules hors route | 15. Répartition des places en garderies |
| 5.1. Loi sur les véhicules hors route : adoption d'une résolution concernant les heures de circulation et les distances séparatrices | 16. Valorisation Abitibi-Témiscamingue |
| 5.2. Dépôt d'un livrable découlant du deuxième mandat | 16.1. Situation du logement |
| 6. Culture entrepreneuriale | 16.2. Rôles et responsabilités, comité VAT |
| 7. Plan d'action en immigration | 16.3. Renouvellement de l'entente |
| 8. L'Abitibi-Témiscamingue dans notre assiette | 17. Politique de reconnaissance |
| 9. Fonds aînés | 18. TQR |
| 10. Entente femmes-jeunesse | 19. Suivi du premier Forum québécois sur l'énergie |
| 11. Entente lesbiennes, gais, bisexuels-les | 20. Stratégie d'occupation des territoires |
| | 21. Prochaines rencontres du caucus |
| | 22. Affaires nouvelles |
| | 22.1. Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat |
| | 21. Levée de la réunion |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres du caucus conviennent de traiter immédiatement le point 5.

5. Véhicules hors route

5.1 Loi sur les véhicules hors route : adoption d'une résolution concernant les heures de circulation et les distances séparatrices

Le président accueille M. Jean Iracà, du ministère des Transports. Mme Nathalie Dallaire présente le dossier. Elle indique que la Loi sur les véhicules hors routes (VHR) a été modifiée l'an dernier et met l'accent sur deux points : les heures de circulation et les distances séparatrices des nouveaux sentiers VHR des habitations riveraines. Sur la présentation des enjeux, il convient de dire que la loi place les MRC dans une drôle de situation, car elle légifère dans des réseaux de sentiers VHR interrégionaux, régionaux et locaux qui, parfois, vont au-delà des limites d'une MRC. Afin d'atténuer l'impact, les membres du caucus s'entendent pour dire qu'une approche cohérente doit être appliquée dans la région.

Quelques MRC ont reçu une lettre de la Fédération québécoise des clubs Quad ou de la Fédération des clubs de motoneige leur demandant d'adopter une résolution pour permettre la circulation des VHR 24 heures sur 24 dans les sentiers. L'information a peu circulé entre les MRC. Les modifications de la Loi sur les véhicules hors route concernant les distances séparatrices ne semblent pas causer de problèmes pour les motoneigistes. Le réseau de sentiers quad étant peu développé, il devient essentiel de revoir le réseau projeté. Les municipalités seront approchées afin d'adopter les règlements nécessaires si les distances sont inférieures à 100 mètres des zones habitées.

Les membres de la Table de concertation régionale VHR considèrent qu'il faut respecter le pouvoir des MRC en ce qui concerne la réglementation des heures de

circulation des VHR. Par contre, ce dossier requiert un minimum de cohérence entre les territoires, ne serait-ce qu'au regard des enjeux de contrôle et des retombées économiques et touristiques. Les MRC se sont déjà positionnées pour la plupart et les membres du caucus prennent connaissance de leurs orientations. Invité pour la présentation de ce point particulier, M. Iracà rappelle que la loi exige que la circulation des VHR se fasse sur des sentiers balisés, qu'ils soient en milieu urbain ou en forêt.

CONSIDÉRANT le mandat confié aux conférences régionales des élus pour établir les réseaux interrégionaux de véhicules hors route;

CONSIDÉRANT que les membres de la table de concertation VHR et la coordonnatrice de la table de la Conférence régionale établissent des conditions gagnantes pour la mise en œuvre du Plan directeur des sentiers VHR;

CONSIDÉRANT les enjeux importants liés au contrôle des usagers du réseau de quad et du réseau de motoneiges entre minuit et 6 h du matin par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT les enjeux importants liés aux retombées économiques dans les pourvoiries, dans les villes et municipalités afin que les usagers du réseau de quad et du réseau de motoneige puissent accéder aux services et à l'hébergement;

CONSIDÉRANT qu'il incombe aux MRC de légiférer sur les heures de circulation sur réseaux de véhicules hors routes lorsqu'elles diffèrent de celles de l'article 12.2 prévu à la Loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors routes ainsi que la sécurité de ses utilisateurs;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent adopter un règlement plus restrictif sur les heures de circulation de même que sur les distances séparatrices, et ce, de manière ponctuelle aux endroits plus sensibles de leurs municipalités comme prévu à l'article 48 de la Loi sur les véhicules hors route et à l'article 626 du Code de la sécurité routière;

Résolution 096-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Jacques Riopel, de contacter par téléphone les MRC, et si nécessaire leur adresser une correspondance, afin de les sensibiliser à la nécessité d'avoir une approche cohérente par rapport au dossier des heures de circulation et des distances séparatrices des habitations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Dépôt d'un livrable découlant du deuxième mandat

Mme Dallaire présente les livrables de la Table de concertation VHR dans le contexte du deuxième mandat qui lui a été donné. Elle mentionne qu'en acceptant le cadre du deuxième mandat du ministère des Transports (MTQ), la Table de concertation VHR s'est saisie des nouveaux besoins du ministère relatifs à la mise en place de sentiers

durables en janvier dernier. Les livrables demandés ont été recommandés par la Table de concertation VHR et ils sont prêts pour adoption. Elle présente à cet effet les grandes lignes du Bilan du mandat des sentiers durables, un document qui a été remis aux membres du caucus.

Mme Dallaire indique que depuis janvier 2011, un comité restreint et la coordonnatrice de la table ont travaillé à enrichir les connaissances qui ont été résumées dans le document Bilan du mandat d'établissement des sentiers durables pour le MTQ. Ce comité sur les sentiers VHR durables a accepté la proposition de plan de travail qui a été déposée en avril dernier au MTQ. Avec ce comité restreint, la coordonnatrice a priorisé les secteurs à visiter, elle a procédé à un appel d'offres de services pour vérifier certains tronçons de sentiers projetés (nouvelles hypothèses ou précisions). Finalement, elle a analysé les nouvelles données des tracés de sentiers. L'appel d'offres a généré un travail additionnel de coordination de deux contrats à des firmes de consultants en foresterie afin d'effectuer ces inventaires terrain. La coordonnatrice s'est également adjoint une expertise externe en géomatique. Enfin, pour vérifier l'ensemble des tracés au Plan directeur VHR, elle a réuni quatre des cinq comités de travail à l'échelle des MRC. Tous ces travaux ont permis de faire une mise à jour du Plan directeur VHR à mi-parcours d'une planification de cinq ans.

CONSIDÉRANT le cadre du deuxième mandat de confier aux conférences régionales des élus l'établissement des réseaux interrégionaux de véhicules hors route;

CONSIDÉRANT la reddition de comptes incombant à la Conférence régionale pour réaliser le mandat du MTQ sur une base annuelle;

CONSIDÉRANT que les membres de la table de concertation VHR et la coordonnatrice de la table de la Conférence régionale établissent des conditions gagnantes pour la mise en œuvre du Plan directeur des sentiers VHR;

CONSIDÉRANT le besoin émis par le ministre MacMillan le 26 janvier 2011 de mettre en place des « sentiers permanents » et que ce terme ne fait pas consensus au sein de la Table de concertation VHR puisque celle-ci juge plus réaliste l'établissement de « sentiers durables » dans le contexte où peu de moyens lui sont accordés;

CONSIDÉRANT que le contenu du Bilan du mandat des sentiers durables a été élaboré au meilleur des connaissances des bénévoles et avec le soutien technique disponible à ce moment;

Résolution 097-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Luc Dupuis, appuyé par M. Mario Provencher, que la Conférence régionale dépose le Bilan du mandat des sentiers durables auprès de la Direction de la sécurité en transport du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Dallaire indique que la nature du mandat s'est précisée en août 2011. Bien qu'elle qualifie le livrable de complet, il est possible que le MTQ soit déçu du contenu. Dans certains cas, il était impossible pour la Conférence régionale de transmettre tous les éléments demandés en raison de leur degré de précision. Mme Dallaire suggère de demeurer vigilants sur la nature des mandats à venir afin d'éviter de répondre à des mandats opérationnels.

Mme Dallaire conclut en précisant que la commande du MTQ débordait la simple concertation pour tomber dans « l'opérationnalisation ». M. Riopel ajoute qu'à son avis, la Conférence régionale a bien réalisé son mandat et qu'on en est maintenant rendu à l'exécution, ce qui déborde notre rôle. Il ajoute que la table régionale va regarder les options par rapport à une structure pouvant se charger de ce dossier. Des suggestions seront par la suite soumises à la Conférence régionale pour décision.

Il est convenu de revenir au point 3.

3. Élections à la présidence

Le président procède à la vérification des présences des personnes participant à la rencontre par téléphone. Le personnel est invité à quitter la salle pour la période des élections. Le directeur général rappelle les grandes lignes des règles de régie interne et présente la démarche suggérée.

Résolution 098-11-CA :

IL EST PROPOSÉ PAR M. Philippe Barrette, appuyé par M. Daniel Rancourt, de nommer le directeur général à titre de président d'élection et de nommer M. Denis Moffet ainsi que Mme Lili Germain aux postes de scrutateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 099-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Barrette, appuyé par M. Carol Nolet, que les personnes en visioconférence et au téléphone expriment sous le sceau de la confidentialité leur vote aux scrutateurs d'élection chargés de les contacter, le règlement général ne précisant rien à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Mario Provencher propose M. Ulrick Chérubin à la présidence.

Mme Mélissa Desrochers propose M. Jean-Maurice Matte à la présidence.

M. Riopel propose fermeture des mises en candidatures, ce qui est accepté par les membres du caucus.

MM. Matte et Chérubin acceptent leur mise en candidature.

M. Bélisle invite les membres du caucus à voter pour l'un ou l'autre des deux candidats et à remettre leur bulletin de vote aux scrutateurs.

M. Matte indique que sa motivation à briguer le poste de la présidence vise surtout à rappeler aux membres du caucus l'importance qu'ils participent aux rencontres et qu'ils ont une tâche à accomplir au sein de la Conférence régionale. Au cours des derniers mois, la présence de certaines personnes a fait défaut. M. Chérubin mentionne qu'il est d'accord avec l'idée que la personne devant assumer la présidence ait pour objectif de redynamiser l'organisation. Il rappelle que l'une de ses priorités était, jusqu'à récemment, de pourvoir les postes vacants à l'interne.

Le président d'élection annonce la réélection de M. Chérubin. Ce dernier remercie les membres du caucus pour sa réélection et annonce qu'il fera tout son possible pour être à la hauteur des attentes exprimées. M. Moffet signale qu'il a parlé au téléphone avec M. Trahan, ce dernier n'ayant pu se joindre au groupe pour participer au vote. Il lui a fait part des résultats.

Compte tenu des demandes d'entrevues formulées cet avant-midi, un communiqué de presse sera émis demain matin.

Le directeur général mentionne qu'il entend revenir prochainement avec des suggestions quant aux façons de structurer les rencontres du caucus. Il ajoute qu'il n'est pas nécessaire d'adopter de résolution pour la signature des effets bancaires, contrats, protocoles, ententes, conventions, demandes de subventions ou autres documents administratifs étant donné qu'aucun changement n'est survenu à la présidence, aux vice-présidences, au secrétariat et à la trésorerie.

4. Procès-verbal et suivis, réunion du 27 octobre 2011

Le directeur général présente les suivis donnés à la rencontre du 27 octobre 2011.

IL EST PROPOSÉ par M. Luc Dupuis, appuyé par M. Carol Nolet, d'accepter le procès-verbal de la réunion du caucus du 27 octobre 2011 :

- en enlevant les noms de Mme Aline Sauvageau et de MM. Denis Moffet et Olivier Duchesnes de la liste des présences;
- en indiquant à la page 10 qu'un quatrième administrateur de la Conférence régionale siège au Secrétariat aux alliances économiques : M. Fernand Trahan;
- en précisant que Mme Linda Perron-Beauchemin a quitté la rencontre après la présentation du point relatif au rapport de la Commission économique régionale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Culture entrepreneuriale

M. Simon Letendre présente la fiche préparée par Mme Sarah Charbonneau et qui traite du Fonds régional de soutien et de développement de la culture entrepreneuriale, de mentorat et des activités de relève entrepreneuriale. Un montant total de 300 000 \$ est disponible jusqu'au 31 mars 2014 (20 000 \$ par année par territoire de MRC).

Comme indiqué dans le protocole d'entente, le comité d'analyse doit être composé d'un minimum de cinq personnes provenant de différents organismes d'un territoire de MRC. Au moins un représentant du domaine de l'enseignement primaire ou secondaire doit en faire partie. De plus, la présence d'un entrepreneur est souhaitable et, idéalement, tous les pôles géographiques importants du territoire de MRC devraient être représentés.

CONSIDÉRANT que les projets recommandés répondent aux objectifs du Fonds régional de soutien et de développement de la culture entrepreneuriale, de mentorat et des activités de relève entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT l'analyse rigoureuse effectuée par les comités d'analyse;

Résolution 100-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Rancourt, appuyé par Mme Linda Perron-Beauchemin :

- de verser 29 476 \$ au Carrefour Jeunesse-emploi d'Abitibi-Ouest pour la réalisation des projets recommandés par leur comité d'analyse et décrits ci-après, conditionnel à ce que chaque promoteur fournisse les pièces justificatives requises;

Nom du projet	Porteur	Description	Recommandation
Proyecto Cubano	CS scolaire Lac Abitibi	Faire vivre une expérience de camp coopératif à Cuba à dix jeunes.	3 000 \$
Basket-TIC	CS scolaire Lac Abitibi	Permettre aux joueurs de basketball du programme Phénix de mettre en valeur leur sport à l'aide de TIC.	1 100 \$ pour l'organisation de l'inauguration.
Je suis passé par ici (Inukshuk)	Centre de formation générale Le retour	Réaliser un projet d'entreprise qui consiste à créer et à mettre en marché des inukshuks.	1 000 \$
Relieurs en herbe	École de l'Envol, Pavillon l'Assomption	Mettre en place une entreprise pour relier des livres pour autofinancer des activités. (41 élèves de 6 ^e année)	3 524 \$
Les dupicateurs	École Dagenais, CS Lac Abitibi	Faire une entreprise offrant un service de gravure (CD et DVD) et le pressage du boîtier.	4 800 \$
Ballons généraux	Cité étudiante Polyno, CS Lac Abitibi	Développer et mettre sur pied une entreprise qui fera la vente d'accessoires de fête. Les profits seront distribués sous forme d'aliments ou d'équipements scolaires auprès d'élèves défavorisés (21 élèves).	4 452 \$
L'entrepreneuriat j'en mange!	CJEO	Développer une stratégie de communication et de promotion pour faire la promotion de la culture entrepreneuriale auprès des jeunes.	11 600 \$

- de verser 1 785 \$ au Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue pour la réalisation du projet recommandé par leur comité d'analyse et décrit ci-après, conditionnel à ce que le promoteur fournisse les pièces justificatives requises.

Nom du projet	Porteur	Description	Recommandation
Que les babines suivent les bottines	Récéo-des-Quinze	Effectuer l'entretien des sentiers et récolter du bois de grève, en vue de fabriquer et de vendre des produits.	1 785 \$
France 2012 Culturel et sportif	Municipalité de Béarn	Planifier un voyage avec des adolescents de 14 à 17 ans.	Projet refusé, répond peu aux objectifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Warolin considère que certains projets n'ont pas un caractère très entrepreneurial. Il souhaite que le message soit transmis au comité d'analyse. Il se questionne sur le soutien accordé à certains projets. M. Matte mentionne que l'agent responsable du dossier à la Conférence régionale doit expliquer dans les territoires les buts de ce fonds afin d'éviter de passer à côté de la cible.

Mme Johanne Jean et Mélissa Desrochers quittent la rencontre.

7. Plan d'action en immigration

M. Bélisle présente le dossier préparé par Mme Marie-Christine Turgeon relatif au plan d'action en immigration. Ce dernier rappelle que l'entente spécifique 2008-2011 a permis la mise sur pied d'un plan d'action 2008-2011. L'élaboration du plan d'action et la signature de l'entente spécifique ayant nécessité plus de temps que prévu, il a été convenu de prolonger l'entente 2008-2011 jusqu'au 31 mars 2012 afin d'être en mesure de réaliser les activités convenues. La signature du prolongement de l'entente tarde, faisant en sorte que les montants des contributions des partenaires ne sont pas reçus ni garantis. Les projets sont toutefois prêts à être réalisés. Depuis janvier 2011, le travail sur l'addenda se fait. Un nouveau projet d'addenda vient d'obtenir l'accord des directions des affaires juridiques des ministères concernés (semaine du 15 novembre 2011). Les objectifs du plan d'action émanent de besoins actuels. Ils visent à contrer des problématiques telles la pénurie de main-d'œuvre au sein de plusieurs secteurs d'activités, la population vieillissante et l'exode des jeunes.

CONSIDÉRANT que les projets sont en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT que la région peut, par ses efforts, attirer un bassin de personnes immigrantes qualifiées;

CONSIDÉRANT la forte mobilisation des acteurs impliqués au dossier de l'immigration en Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que la signature du prolongement de l'entente serait imminente;

Résolution 101-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantal Parent, appuyée par M. Bernard Flébus,

- d'accepter le plan d'action comme présenté et de conserver le budget et les sommes attribuées.
- de procéder à l'embauche d'un gestionnaire de projet afin de s'assurer que le tout soit réalisé au 31 mars 2012;
- de réserver un montant global de 30 000 \$ comme indiqué au plan d'action pour réaliser les actions suivantes : visite provinciale des pratiques en accueil, coaching personnalisé, enquête approfondie auprès des entreprises, initiatives à la suite de l'enquête, Place aux immigrants, colloque 2012 et formation aux entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le directeur général mentionne qu'une rencontre a eu lieu cette semaine avec la direction d'Emploi-Québec. VAT recueille beaucoup de candidatures, mais des précisions doivent être faites quant au placement de cette main-d'œuvre. Du travail reste donc à faire avec Emploi-Québec. Le directeur général précise également que la Table régionale en immigration travaille sur des suggestions pour la prochaine entente.

8. L'Abitibi-Témiscamingue dans notre assiette

Mme Maude Guy présente une demande d'aide financière pour le projet L'Abitibi-Témiscamingue dans notre assiette. Elle rappelle qu'avec la période de crise que vit le secteur agroalimentaire, le projet est considéré comme étant structurant et positif pour la région.

Le financement de la phase 1 du projet, qui consistait à faire les études de marché, est terminé. Le président, M. Luc Robitaille, a présenté le plan d'affaires aux partenaires. Le projet est tout à fait rentable et il est rendu à l'étape du lancement. Or, la ressource responsable de la coordination a quitté son emploi.

L'objectif de la demande est d'attacher rapidement du financement pour embaucher une ressource qui aura pour principales tâches dans les prochains mois de :

- monter la phase 2 du projet qui comprend le lancement et la commercialisation;
- préparer et déposer la demande à l'intérieur du Volet 4 pour financer le premier trimestre de la phase 2 du projet;
- mettre sur pied une structure de type coopérative qui sera en mesure d'accueillir « L'Abitibi-Témiscamingue dans notre assiette » afin de sortir le projet de l'UPA.

Le pont financier entre les deux phases du projet est vu comme une mesure exceptionnelle, mais n'est pas le premier que la Conférence régionale soutient.

- CONSIDÉRANT que malgré le contexte difficile dans le secteur agroalimentaire, le projet « L'Abitibi-Témiscamingue dans notre assiette » nous permet d'être mieux outillés que jamais pour nous positionner sur l'échiquier agroalimentaire;
- CONSIDÉRANT que l'étape à venir est cruciale et qu'il faut appuyer le président, M. Luc Robitaille, avec une personne responsable de la coordination du projet;
- CONSIDÉRANT que la Conférence régionale appuie et participe depuis le début du projet et que celui-ci est sur le point d'aboutir;
- CONSIDÉRANT qu'une demande au Volet 4 à cette étape-ci serait un processus lourd et trop long et que cette démarche a déjà eu lieu auparavant avec le projet;
- CONSIDÉRANT que la Conférence régionale a déjà financé une démarche similaire dans le créneau ACCORD Structure en bois.

Résolution 102-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Rancourt, appuyé par Mme Chantal Parent, d'accorder le financement demandé, soit 8 595,63 \$, afin que la personne coordonnatrice soit engagée pour une période de deux à quatre mois, et qu'elle remplisse la demande financière pour la phase 2 du projet L'Abitibi-Témiscamingue dans notre assiette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Fonds aînés

Mme Josie Mongrain présente les recommandations formulées par le comité d'analyse des projets soumis dans le cadre du fonds s'adressant aux personnes aînées. Elle mentionne que l'entente est pratiquement terminée et que les montants en jeu sont constitués des sommes résiduelles devant être engagées d'ici la fin de la présente année financière.

Résolution 103-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Carol Nolet, appuyé par Mme Lorraine Barrette, d'accepter les projets suivants dans le cadre du Fonds pour soutenir les aspirations des personnes aînées et pour améliorer leurs conditions de vie pour l'année 2011-2012 :

Projet	Territoire	Montant accordé par projet
Prenons l'air, Club de l'Âge d'Or La Rencontre (Belleterre)	CSSS Lac-Témiscamingue	3 500 \$
Poignées de porte, Table de concertation des personnes âgées du Témiscamingue		1 990 \$
Parc pour aînés, Table de concertation des personnes âgées du Témiscamingue		21 103 \$

Travaux d'amélioration pour cuisine collective, Place ArtisanArts		8 000 \$
Reconnaissance des aînés, poursuite du projet 011-2011, Table des aînés de Malartic	CSSS de la Vallée-de-l'Or, secteur Malartic	10 500 \$
Forum bilan, partage et vision sur la qualité de vie des aînés et proches aidants en Abitibi-Ouest, Table des aînées d'Abitibi-Ouest	CSSS des Aurores boréales	7 084 \$
Journée de réflexion : Mourir dans la dignité, Table régionale des aînés	Région	12 835 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Entente femmes-jeunesse

Mme Josie Mongrain précise que le Secrétariat à la condition féminine (SCF) disposait de résiduels importants au 31 mars 2011. Une enveloppe ponctuelle, non récurrente, a été octroyée à la région pour une entente de partenariat visant à financer des projets jeunesse égalité. En Abitibi-Témiscamingue, la somme disponible équivaut à 52 222,22 \$ grâce à la participation financière de la Conférence régionale et du partenariat avec le FJAT. Le Conseil régional des organisations jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (CROJAT) et le Comité régional d'analyse féministe de l'Abitibi-Témiscamingue (CRAF-AT), composé des centres de femmes, des maisons d'hébergement et des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) ont été consultés.

Au printemps 2011, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et la Conférence régionale constataient un résiduel supplémentaire de 25 000 \$ dans les ententes touchant les femmes.

Les membres du caucus sont informés que ces sommes doivent être dépensées avant le 31 décembre 2011. Lors du caucus du 16 juin 2011, ils ont approuvé l'affectation de la totalité du 52 222,22 \$ à deux projets concrets (cours d'autodéfense et capsules vidéo). La gestion de ces projets devait se faire par la Conférence régionale et le Forum jeunesse (résolution 040-11-CA).

À la suite des changements de ressources au sein de la Conférence régionale et du Forum jeunesse et à l'ajout d'un résiduel de 25 000 \$, une deuxième rencontre avec le CRAF-AT a eu lieu. Lors de cette rencontre, la difficulté de tenir les cours d'autodéfense nous a obligés à trouver d'autres actions afin d'investir les sommes des ententes femmes. Le plan d'action global pour l'entente femmes-jeunesse est présenté aux membres du caucus.

CONSIDÉRANT les orientations du Conseil régional des organisations jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que les projets proposés par le Comité régional d'analyse féministe de l'Abitibi-Témiscamingue correspondent aux besoins du milieu;

CONSIDÉRANT que les actions approuvées au caucus du 16 juin dernier ne sont pas toutes réalisables;

CONSIDÉRANT que la totalité des sommes résiduelles de 77 000 \$ doit être engagée avant le 31 décembre 2011.

Résolution 104-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantal Parent, appuyée par Mme Lorraine Barrette, que la Conférence régionale et le FJAT investissent les sommes disponibles dans le cadre de l'entente femmes-jeunesse pour la réalisation du plan d'action proposé dans la mesure où les projets sont pris en charge et qu'un suivi rigoureux est fait, assurant ainsi leur réalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MM. Mario Provencher et Jacques Riopel quittent la rencontre.

11. Entente lesbiennes, gais, bisexuels-les

Mme Josie Mongrain présente la proposition pour une nouvelle entente avec la Coalition d'aide aux lesbiennes, gais, bisexuels-les et transgenre (LGBT), soit l'entente Reflet d'Alliance phase 2. La Coalition souhaite poursuivre et développer ses actions pour atteindre, entre autres, les milieux scolaires postsecondaires, les milieux de travail et les milieux municipaux afin de les sensibiliser à l'homophobie. Le développement de groupes de soutien pour les jeunes, la connaissance relative aux transgenres et le soutien de projets en milieu autochtone demeurent des préoccupations d'actualité.

À la suite de l'adoption en 2011 d'un plan d'action national pour lutter contre l'homophobie (2011-2016) et la création du Bureau de lutte contre l'homophobie, la Coalition propose donc une phase 2 au projet Reflet d'Alliance avec des objectifs découlant de ce plan et en continuité avec la phase 1 du projet. Plusieurs partenaires seront associés au projet (partenariat financier ou moral).

CONSIDÉRANT le Plan national de lutte à l'homophobie adopté récemment;

CONSIDÉRANT La pertinence pour la région de lutter contre l'homophobie et la transphobie afin d'aider les jeunes LGBT à s'épanouir dans la région;

CONSIDÉRANT le travail remarquable réalisé dans la première entente et que beaucoup reste à faire dans la lutte à l'homophobie et la transphobie;

CONSIDÉRANT l'ampleur du partenariat annoncé et l'élargissement des milieux d'action;

CONSIDÉRANT que peu de partenaires se sont engagés pour la troisième année à l'heure actuelle;

CONSIDÉRANT que l'appui de la Conférence régionale permettra d'obtenir l'appui des autres partenaires, dont le Bureau de lutte contre l'homophobie;

Résolution 105-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Barrette, appuyée par Mme Linda Perron Beauchemin:

- d'accorder 30 % du financement annuel, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par année, pour trois ans pour l'entente Reflet d'Alliance phase 2, cette somme provenant du Fonds de développement régional;
- que la signature de l'entente se fasse à la suite du dépôt du plan de financement et du plan d'action officiels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Pour une information au service de l'intérêt public

M. Luc Bélisle rappelle qu'il y a eu une consultation cet automne par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine sur le document Pour une information au service de l'intérêt public. La ministre Christine St-Pierre a fait une tournée des régions. La Conférence régionale a préparé un mémoire qui a été présenté par le directeur général et le président. Une validation du document avait été faite auprès de quelques personnes, dont certains membres du bureau de direction. Compte tenu des délais imposés, ce mémoire n'a pu être adopté par la Conférence.

Résolution 106-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Rancourt, appuyé par M. Luc Dupuis, d'adopter le mémoire présenté par la Conférence régionale au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre de la consultation sur l'information au service de l'intérêt public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres du caucus conviennent de traiter immédiatement du point 16.

16. Valorisation Abitibi-Témiscamingue

16.1 Rôles et responsabilités, comité VAT

M. Simon Gaivin présente un document issu des réflexions du dernier lac à l'épaule de Valorisation Abitibi-Témiscamingue (VAT). Les membres de VAT ont élaboré un document qui deviendrait, s'il est adopté, partie intégrante de l'entente liant VAT à ses partenaires. Il présente donc le contenu dudit document.

Résolution 107-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Barrette, appuyé par M. Arnaud Warolin, que la Conférence régionale adopte le document nommé Structures Valorisation Abitibi-Témiscamingue, mandats, rôles et responsabilités, ce dernier devenant partie intégrante de la prochaine entente liant VAT à ses partenaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Matte suggère que les nominations des membres de VAT se fassent par bloc, ce qui éviterait de renouveler l'ensemble des membres du conseil d'administration en un seul coup.

16.2 Situation du logement

M. Gaivin informe les membres quant aux réflexions de VAT sur le logement. Ceux-ci souhaitent que les élus puissent intervenir pour tenter de solutionner le problème de pénurie de logements, ceci freinant les avancées de VAT dans ses efforts d'attraction et de rétention de main-d'œuvre. Des suggestions sont émises quant aux possibilités d'intervention : documenter les possibilités en milieu rural, travailler sur les réseaux (employeurs, municipalités, comités locaux) afin de faire connaître les possibilités de se loger aux chercheurs de logement, etc.

Étant donné qu'il s'agit d'un dossier complexe et qu'il importe d'y apporter des solutions rapidement, il est convenu de revenir avec des suggestions lors d'une prochaine rencontre et de faire de ce dossier une priorité pour les mois à venir.

16.3 Renouvellement de l'entente

Les membres du caucus prennent note qu'une rencontre est prévue cette semaine avec Emploi-Québec. Dans l'entente actuelle, ce ministère n'est pas partenaire. Il souhaite toutefois le devenir dans la nouvelle pour financer des activités d'attraction de la main-d'œuvre.

Les membres du caucus reviennent au point 14.

14. Il pleuvait des oiseaux

M. Serge Maheux étant absent, le directeur général présente la fiche préparée pour la scénarisation du livre rédigé par Mme Saucier. Le Réseau Biblio de l'Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec souhaite organiser une lecture publique avec une tournée régionale, montée et mise en bouche par des comédiens professionnels. Les objectifs sont, entre autres, de développer les sentiments d'appartenance et la fierté régionale, réaliser une activité d'animation en misant sur le développement et la consolidation du lien affectif avec la littérature régionale et le livre, ainsi que faire connaître et souligner régionalement l'importance du prix décerné à Mme Saucier. Le projet serait présenté au printemps 2012 à l'occasion du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

La participation demandée à la Conférence régionale vise surtout les frais de préparation, de coordination, l'embauche des comédiens et une partie de la promotion. La majorité des frais de déplacement et autres frais seront défrayés par la contribution du MCCCCF et le promoteur.

CONSIDÉRANT que l'obtention du Prix des cinq continents de la Francophonie par Mme Jocelyne Saucier pour son roman « Il pleuvait des oiseaux » permet de souligner son grand talent et fait l'objet d'une grande fierté pour l'auteure et pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que l'obtention de ce prix constitue une excellente occasion de développer un sentiment d'appartenance à la région et de consolider un lien entre la littérature régionale et le livre;

CONSIDÉRANT l'importance de bien faire connaître et apprécier la littérature régionale auprès de la population ainsi que le caractère exceptionnel de l'œuvre de Mme Saucier;

CONSIDÉRANT la part financière importante demandée à la Conférence régionale;

Résolution 108-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Luc Dupuis :

- que le promoteur sollicite les différents partenaires potentiels afin qu'ils accordent une aide financière supplémentaire au projet Il pleuvait des oiseaux étant donné qu'il s'agit d'événement exceptionnel pour la région;
- que la Conférence se prononce par la suite sur le montant qu'elle investira dans ce projet afin de compléter le montage financier nécessaire à sa réalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Répartition des places en garderies

M. Luc Bélisle fait état de la demande adressée à la Conférence régionale par le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) visant à désigner un membre au comité consultatif sur la répartition des places en service de garde.

Résolution 109-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Barrette, appuyé par M. Carol Nolet, de désigner Mme Josie Mongrain, agente de développement, pour siéger, au nom de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue, au comité consultatif travaillant à la répartition des places pour les services de garde éducatifs à l'enfance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Politique de reconnaissance

M. Simon Letendre présente le Guide de reconnaissance envers les bénévoles, les membres du conseil d'administration et le personnel. Celui-ci vise à rendre officiels certains gestes.

Résolution 110-11-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Barrette, appuyé par M. Bernard Flébus, d'adopter le Guide de reconnaissance envers les bénévoles, les membres du conseil d'administration et le personnel de la Conférence régionale en y apportant toutefois les modifications demandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

En ce qui a trait aux personnes qui s'illustrent sur la scène régionale ou provinciale, leur apport au développement de l'Abitibi-Témiscamingue ou au rayonnement de cette dernière pourra être souligné par la rédaction d'un communiqué de presse ou par l'expédition d'une lettre de félicitations.

18. TQR

M. Luc Bélisle dépose à titre indicatif le rapport du comité qui a travaillé sur le renouvellement du Fonds de développement régional (FDR). Lors de la dernière TQR, ce bilan a été adopté à l'unanimité (11 novembre 2011) et présenté au ministre.

19. Suivi du premier Forum québécois sur l'énergie

M. Jacques Riopel ayant quitté la rencontre, ce point n'a pas été traité.

20. Stratégie d'occupation des territoires

M. Luc Bélisle a déposé pour information la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2012. Elle a été rendue publique par le gouvernement du Québec très récemment. Un projet de loi sera examiné en commission parlementaire au cours des semaines à venir et il sera adopté par la suite, possiblement en février 2012. Les membres du caucus seront interpellés par ce dossier prochainement. M. Jean-Maurice Matte invite les membres du conseil d'administration à réfléchir sur ce que nous voulons comme région. M. Denis Moffet indique que la stratégie est d'ores et déjà en vigueur. Reste à voir comment elle s'appliquera dans une perspective de concertation.

Il est convenu de passer au point 22.

22. Affaires nouvelles

22.1 Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat

Le directeur général résume les grandes lignes de la stratégie québécoise de l'entrepreneuriat, incluant la création d'une entité régionale sous la responsabilité du MDEIE. Il rappelle que la Conférence régionale a émis un communiqué de presse rappelant l'importance de l'entrepreneuriat et de la culture entrepreneuriale en Abitibi-Témiscamingue.

Les membres du conseil d'administration reviennent au point 21.

21. Prochaines rencontres du caucus

La prochaine réunion est fixée au 15 décembre. Ce sera l'occasion pour inaugurer la Salle Guy-Lemire. Le 5 à 7 des partenaires suivra. En ce qui concerne la première rencontre de janvier 2012, elle est fixée au 19.

23. Levée de la réunion

La réunion est levée à 16 h 30.